

**OBJET : Attribution d'une première subvention au Théâtre de la Commune**

LE CONSEIL

Après avoir entendu l'exposé du Maire-adjoint chargé des affaires culturelles,

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,

Vu la convention entre la Commune d'Aubervilliers et le Théâtre de la Commune en date du 23/12/2004,

Considérant qu'au titre des avances la société a déjà perçu 95.280 €,

Considérant qu'il y a lieu de verser une première subvention au Théâtre de la Commune,

A la majorité des membres du Conseil, les membres du groupe « Union pour un Nouvel Aubervilliers », et Madame GIULIANOTTI s'étant abstenus,

**DELIBERE**

ARTICLE UNIQUE :

Décide l'attribution d'une subvention d'un montant de 190.560 € au Théâtre de la Commune.

le Maire